

**COMMUNE
DE CALLAC**

Département des Côtes d'Armor

**CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 1^{er} Septembre 2026**

Convocation du :	26 août 2026
Date d'affichage :	26 août 2026
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS****Délibération n°2026/09/01/12****Nomenclature 7.10**

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Angélique RAFIGNON – Jean-François COATRIEUX – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN – Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Bruno LEBRETON – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Guillaume DELMAIRE – Benjamin TAGUET – Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Emilie BONINO à M. COATRIEUX

Absence : M. Patrick MORIN (excusé)

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance M. Guillaume DELMAIRE.

**Objet : Tournage d'un film – Mise à disposition de différents espaces communaux intérieurs et extérieurs :
Fixation d'une redevance d'occupation**

M. Le Maire rappelle que la ville de Callac est un des lieux de tournage du long-métrage « Les Neiges de Grenade » du réalisateur Simon Helloco.

Pour ce faire, la commune a mis ponctuellement à disposition de « La Belle Affaire Productions » plusieurs bâtiments communaux et a autorisé l'occupation d'espaces publics. Cette mise à disposition sera au final d'une durée d'environ 8 semaines.

D'un commun accord entre la commune et la société de production, il a été proposé d'appliquer à ces occupations ponctuelles une redevance forfaitaire couvrant à minima les dépenses de charges et le temps « Agents ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Instaurer** une redevance d'occupation pour la mise à disposition d'espaces communaux pour le tournage d'un film ;
- **Fixer** le montant de cette redevance à 5.000 euros ;
- **Autoriser** M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET



Le secrétaire de séance,
Guillaume DELMAIRE

